



Probleme date d etat des lieux de sortie

Par **tatoons**, le **30/01/2014** à **19:42**

bonjour a tous,

voila mon souci.

j ai donné mon preavis en bonne et due forme a mon proprietaire(accusé de reception),je dois donc avoir libéré le logement a la date du 7 fevrier mais celui ci me donne rdv pour etat des lieux et remise des clés le 17 fevrier(soit disant absent)

je ne suis pas en bons termes avec lui et le soupçonne de vouloir me reclamer 10 jours de loyer en plus le jour j du rdv.

en a t il le droit ou l etat des lieu doit il etre fait le 7 fev absolument?

quels sont les façon de me proteger s il est mal intentionné,qui est responsable des eventuelles degradations qui pourraient arriver durant ces 10 jours de battement.

cette personne est vraiment mal intentionnée a mon egards,et j aimerai savoir comment faire pour me proteger en cas de litige a venir.

merci d avance